



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATTUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CAUQUIL - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VIALA B. - VICENTE - VANDENDRIESSCHE.

M. Thierry BARDOU a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER

N° 2017/52

Objet : Rachat de prêts au Crédit Agricole - modification du capital restant dû

Par délibération n°2016/131 du 16 décembre 2016, les membres du Conseil de Communauté ont décidé de contracter un emprunt globalisé afin de racheter plusieurs prêts du Crédit Agricole, selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 2 041 000 € (1 962 977.55 € + pénalités)

Durée de l'amortissement : 10 ans / Taux : 0.95 % fixe / Périodicité : 40 trimestres à échéance constante / Trimestrialités : 53 547.58 € / Frais de dossier : 4 000 €

Cependant, cette proposition était basée sur un montant (capital + pénalités) approximatif. Aussi, à ce jour, le montant réel du capital restant dû est de : 2 006 104.30 €.

A ce titre, il convient donc de modifier les conditions initiales du prêt avec ce nouveau capital. Les autres conditions du contrat restent inchangées, soit :

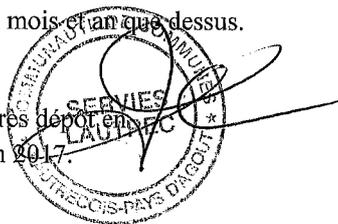
Montant : 2 006 104.30 € / Durée amortissement : 10 ans / Taux : 0.95 % fixe / Périodicité : 40 trimestrialités (voir tableau d'amortissement) / Frais de dossier : 4 000 € / 1^{ère} échéance le 31 mai 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la nouvelle proposition de financement du Crédit Agricole, basée sur le nouveau capital restant dû comme indiqué ci-dessus,
- accepte le nouveau tableau d'amortissement en date du 19 mai 2017 comme joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président à signer la modification du prêt aux conditions fixées ci-dessus et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en MFC
Sous-préfecture le 22 juin 2017.



Le Président,
Raymond GARDELLE

